

ECOLE MATERNELLE OU ELEMENTAIRE

Parent d'enfant contact à risque

NOM DE L'ECOLE ET COMMUNE :

DATE :

Madame, Monsieur,

Un élève de la classe que fréquente votre enfant vient d'être déclaré positif à la Covid.

Pour limiter les risques de contagion de la Covid-19, en tant que responsable légal, vous êtes invité à respecter les consignes suivantes :

Votre enfant doit réaliser un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique ou autotest) **deux jours** après réception de ce courrier. **Quel que soit le type de test réalisé, ces tests sont gratuits pour les mineurs.** L'autotest est délivré gratuitement en pharmacie sur présentation de ce courrier.

→ **Si l'autotest ou le test est négatif :**

votre enfant continue de suivre normalement les cours à l'école. Il peut également continuer à bénéficier des activités périscolaires ;

→ **Si l'autotest ou le test est positif :**

vous êtes invité à en informer le directeur de l'école. Votre enfant devra alors être **isolé à domicile dans l'attente de la confirmation du résultat par un test RT PCR** (si non fait). Si la positivité est confirmée, son isolement sera d'**une durée de 7 jours**. Cette durée pourra cependant être réduite si, à partir du 5^{ème} jour, votre enfant réalise un test RT-PCR ou antigénique dont le résultat est négatif et s'il n'a aucun symptôme depuis 48 heures.

**Ce courrier vaut justificatif
pour la délivrance gratuite d'un autotest en pharmacie.**

Par ailleurs, conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé (à partir du CP) pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.

Cordialement.

Nom de la directrice
ou du directeur

Signature